

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME D'ESPERANCE

Érigée par Pie IX.

Elle presse les catholiques de tout sexe, de tout âge, de toute condition, de s'enrôler sous sa bannière pour réaliser la pensée de Pie IX.

Son but : 1° L'exaltation de la sainte Église, 2° Le salut et la paix du monde catholique, 3° La conversion des pécheurs, 4° La grâce d'une bonne mort, 5° La délivrance des âmes du Purgatoire.

Ses membres : Pie IX, le Sacré-Collège, de nombreuses communautés, des milliers de prêtres et de fidèles appelant à eux tous les vrais enfants de l'Église, afin d'unir leurs prières pour les fins indiquées ci-dessus.

Ses avantages : 1° Tous les jours, à perpétuité, le Saint-Sacrifice offert, devant la statue de N.-D. couronnée par Pie IX, pour les Associés vivants et morts; 2° Participation aux bonnes œuvres de tous les Membres et aux quatre mille messes célébrées chaque année à N.-D. d'Espérance; 3° Participation aux prières récitées *tous les jours* et aux services funèbres célébrés *tous les trois mois* pour les Associés et Bienfaiteurs morts; 4° Chaque année, envoi d'un souvenir pieux aux associés groupés par dizaines (au moins) et donnant chacun, 35 ou 50 centimes pour la fondation; 5° De nombreuses indulgences plénières et partielles détaillées ci-contre et applicables aux défunts.

Ses conditions : Inscription du nom et du prénom sur le registre de l'Œuvre et récitation, *le matin*, du *Salve Regina* ou du *Pater*, — *le soir*, du *Sub tuum præsidium* ou de l'*Ave Maria*.

Siège et berceau de l'Œuvre. S^t-Brieuc (Côtes-du-Nord).
S'adresser à M. PRUD'HOMME, chanoine, directeur.